



Formulaire de demande d'abattage à posteriori
d'arbre(s) No A- _____

(laisser vide)

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre(s) selon l'art. 5 s. LPNMS, l'art. 15 s. RPLNMS et le règlement communal de protection des arbres.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du _____ au _____
(laisser vide) (laisser vide)

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme.

ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Adresse : Placette des Quatre-Marronniers
No(s) parcelle(s) : 1732 No(s) ECA :
Essence(s) : 1x Marronnier blanc Ø à 130 cm du sol : 80 cm.

PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMMOBILIERE

Destinataire des factures

Prénom, nom : Commune d'Yverdon-les-Bains
Adresse : Hôtel de Ville, Place Pestalozzi, CP 355
NP : 1400 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 423 61 11 Courriel :

REQUERANT

Destinataire des factures

Prénom, nom : Service Mobilité, environnement et infrastructures
Adresse : Ancien Stand 4
NP : 1400 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 423 63 61 Courriel :

Si autre destinataire des factures, à compléter

Prénom, nom _____
Adresse _____
NP _____ Localité : _____
Téléphone _____ Courriel : _____

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Suite à un dépérissement soudain, un contrôle sanitaire ainsi que deux tomographies ont été pratiqués le mercredi 19 juin dernier par une entreprise spécialisée. Il est ressorti de ces examens une attaque de champignon au niveau du collet. Au vu des images et de l'état de dépérissement, un abattage en urgence était inévitable étant donné la proximité du domaine public ainsi que d'une école. Le risque de chute était trop important et aucune possibilité de maintien n'était envisageable. L'abattage s'est déroulé le 26 juin 2024.

Un échantillonnage des parties du végétal présentant une forte présence de mycélium a été envoyé pour analyse à l'université de Neuchâtel. Cela permettra d'identifier l'agent pathogène.

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essences prévues : 1x Marronnier 20/25 cm sur place et 10 arbres adaptés au changement climatique sur la parcelle de la plage en 10/12 cm.
Taille : 3 à 5m.
Délai de plantation : Marronnier selon résultat de l'analyse mais au plus tard automne 2025 et les 10 arbres à la plage automne 2024

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

DATES ET SIGNATURES

Propriétaire	Requérant	Destinataire de la facture
Date <i>02.07.2024</i> Le Syndic: _____ Le Secrétaire: _____	Date <i>02.07.2024</i>	Date
 Signature	 Signature	Signature

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE